



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 18378

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis du Conseil économique et social en date du 8 juillet portant sur l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire. En effet, le CES regrette que dans le cadre de la création des deux schémas multimodaux de services collectifs de transport disparaissent des objectifs précis qu'avait définis la loi de 1995 sur l'aménagement du territoire à l'horizon 2015 : aucune partie du territoire français métropolitain continental ne devait être située à plus de 50 kilomètres ou 45 minutes d'automobile d'un moyen routier ou ferroviaire à grande vitesse. Il lui demande quelles mesures elle entend alors prendre pour assurer le désenclavement de territoires en difficulté.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18378

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4520

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2842